

À votre service

# Des remboursements plus simples et plus rapides

Deux nouveautés pour vous simplifier la vie et améliorer le délai de remboursement de vos soins de santé : de nouvelles enveloppes MC direct et la lecture par scanning de vos attestations de soins.

## Des remboursements plus simples

Plutôt que de devoir remplir un formulaire à chaque fois que vous nous transmettez une demande de remboursement d'attestation de soins, nous mettons à votre disposition de nouvelles enveloppes bien plus simples d'utilisation. Exit donc le système de chéquier et place aux nouvelles enveloppes MC Direct.

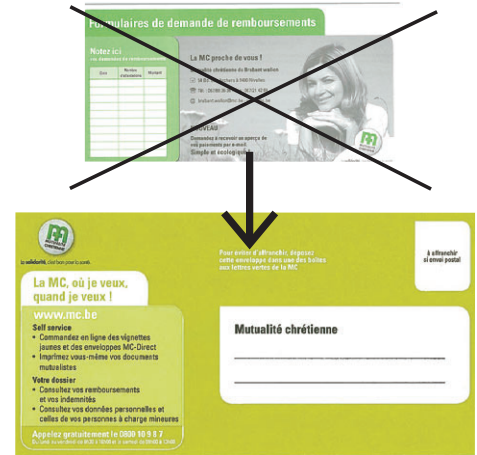
Tout comme aujourd'hui, deux possibilités s'offrent à vous pour nous faire parvenir cette enveloppe :

- soit l'envoyer par courrier postal. Vous indiquerez alors vos coordonnées et l'adresse de la mutualité (54 boulevard des Archers à 1400 Nivelles) sur l'enveloppe avant de timbrer le courrier ;
- soit la déposer dans l'une de nos boîtes aux lettres vertes. Il y en a une cinquantaine à travers le BW dont une à l'entrée de chaque agence. Vous trouverez la liste des agences sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique points de contact). Il vous suffira alors d'indiquer vos coordonnées sur l'enveloppe.

## Comment en obtenir ?

Le plus simple pour obtenir les enveloppes "MC direct" est d'en faire la demande à votre conseiller mutualiste lors d'un passage en agence. Il vous est possible aussi d'en commander par mail ([brabant.wallon@mc.be](mailto:brabant.wallon@mc.be)), par téléphone à notre centre d'appel (067/89.36.36) ou par courrier, lors de l'envoi de documents.

Enfin, vous pouvez en demander via notre site web [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique self-service).



## Collez toujours une vignette jaune

Il est indispensable de coller une vignette jaune avec un code-barres sur chacun des documents que vous nous transmettez. En effet, ce code-barres nous permet de vous identifier plus rapidement, même si vos coordonnées ont déjà été complétées sur le document.

Si vous ne disposez pas de vignettes jaunes avec code-barres, n'hésitez pas à en commander.

## Vérifiez votre numéro de compte

Si vous nous avez déjà transmis un numéro de compte sur lequel verser les remboursements auxquels vous

avez droit, pas de souci, nous le connaissons, inutile donc de nous le renseigner à nouveau sur chaque demande de remboursement !

**Vous ne disposez pas encore de vignettes jaunes avec un code-barres ? Commandez-en !**

Si non, ou si vous avez changé de numéro de compte, communiquez-le nous au plus vite : cela vous garantira un remboursement rapide.

**Pour nous transmettre votre numéro de compte bancaire :**

- > Demandez le formulaire gratuitement au 0800/10 9 8 7.
- > Complétez le formulaire avec votre conseiller mutualiste.

## Des remboursements plus rapides...

Dès ce mois d'août, la MC Brabant wallon passera à un système de traitement des attestations de soins par scanning (lecture informatisée). Vos consultations médicales pourront ainsi vous être remboursées rapidement.



De votre côté, rien ne change : vous devez toujours nous transmettre les papiers complétés par le médecin pour obtenir un remboursement. Mais les attestations de votre médecin traitant ou d'un spécialiste seront remboursées plus rapidement que d'autres qui demandent encore un traitement manuel ! En effet, le scanning permet une lecture optique de vos attestations de soins et un archivage numérique : c'est simple et rapide.

## Uniquement pour les consultations médicales

Pour l'instant, ce système ne vaut que pour les visites médicales simples, que ce soit chez votre généraliste ou chez un spécialiste. C'est-à-dire que le scanning ne s'applique pas encore pour les traitements tels que kiné, logopédie... Ces attestations-là nécessitent une analyse plus poussée et feront donc l'objet d'un paiement manuel, séparé et différé.

Il est ainsi possible que pour des attestations transmises à la même date, vous soyez remboursés en plusieurs temps, car les documents qui peuvent passer par le scanning seront traités plus rapidement. Ne vous en inquiétez donc pas !

## Vos remboursements à disposition

Pour suivre le détail de vos remboursements, plusieurs options s'offrent à vous :

- Vous pouvez recevoir le détail de vos remboursements directement sur votre boîte mail : il suffit de nous transmettre votre adresse e-mail, si ce n'est pas encore fait !
- Vous pouvez aussi vous inscrire sur la plateforme en ligne Doccle : vous avez ainsi un accès (sécurisé par un mot de passe) à tous vos courriers, vos factures et vos détails de remboursement, que vous pouvez archiver et classer à votre guise. Vous avez reçu récemment un courrier à ce sujet.
- Vous n'avez pas Internet ? Pas de souci : vous pouvez vérifier que les paiements sont faits via vos extraits de compte, et demander à votre conseiller mutualiste de vous imprimer un aperçu (trimestriel, annuel, selon les besoins).

EMILIE VERMEIREN  
CHEF DE SERVICE SOINS DE SANTÉ

## MUTUALITÉ

### Fermetures d'été

>> Toutes nos agences et le siège régional (54 bd des Archers) seront fermés les 21 juillet et 15 août.

#### Mutualité

- Waterloo** : pas de permanence du 18 au 29 août.
- Court-St-Etienne** : pas de permanence du 30 juin au 4 juillet et du 18 au 29 août.
- Rixensart** : pas de permanence du 30 juin au 4 juillet et du 11 au 22 août.
- Louvain-la-Neuve** : pas de permanence du 4 au 8 août.
- Mutubus** : pas de permanence du 14 au 25 juillet et du 11 au 29 août.

#### Service social

- Braine l'Alleud** : pas de permanence le 4 août.
- Court-St-Etienne** : pas de permanence les 6 et 13 août.
- Jodoigne** : pas de permanence le 9 août.
- Louvain-la-Neuve** : pas de permanence les 15 juillet, 5 et 12 août.
- Perwez** : pas de permanence les 6 et 13 août.
- Rixensart** : pas de permanence les 7 juillet, 4, 11 et 25 août.
- Tabize** : pas de permanence les 22 juillet et 5 août.
- Wavre** : pas de permanence les 5 et 12 août.
- Waterloo** : pas de permanence les 25 juillet, 1<sup>er</sup> et 9 août.

#### Service pension

Pas de permanence du 14 juillet au 1<sup>er</sup> août.

#### Qualias

Le magasin Qualias de Jodoigne sera fermé du 22 juillet au 4 août.

## CONSEIL

### Vacances et incapacité de travail

>> Vous êtes en incapacité de travail ? Attention, vous devez effectuer certaines démarches vis-à-vis du médecin conseil !

Si vous êtes en incapacité de travail, vous devez prévenir le médecin conseil lorsque vous désirez partir en vacances dans un pays de l'Union européenne. Si vous vous rendez dans un autre pays, vous devrez obtenir, avant votre départ, l'autorisation du médecin-conseil de votre mutualité.

Pour ce faire, vous pouvez envoyer un mail à [brabant.wallon@mc.be](mailto:brabant.wallon@mc.be), un fax au 067/22.19.02 ou contacter la mutualité au 067/89.36.36. Si vous tombez en incapacité de travail durant un séjour à l'étranger et êtes incapable de reprendre le travail le jour prévu, vous devez le signaler à la mutualité qui vous donnera alors la marche à suivre. Vous pourrez, si nécessaire, obtenir le numéro de téléphone de votre mutualité via la centrale d'alarme Mutas (0032.2/272.09.00).

## QUALIAS

### Promotions

Durant ce mois de juillet, Qualias proposera des soldes sur différentes montures sélectionnées par leurs opticiennes dans les centres d'optique de Court-Saint-Etienne et de Jodoigne. Soldes également sur certains articles en bandagisterie.

**Nivelles** (bandagisterie) : 56 bd des Archers • 067/89.36.81.

**Jodoigne** (centre optique et bandagisterie) : 5 rue de la Bruyère • 010/86.09.07.

**Court-St-Etienne** (centre optique et bandagisterie) : 1 av. des Métallurgistes • 010/61.85.04.

## MUTAS

### Des vacances sans soucis à l'étranger

Grâce à votre assurance complémentaire, si vous êtes malade ou victime d'un accident lors de vacances à l'étranger, vous pouvez compter sur Mutas, l'assistance voyage de la MC. Cette assistance mondiale vous assure l'encadrement nécessaire et couvre vos frais d'aide médicale urgente.

Emportez toujours votre World assistance card (WAC) comme aide-mémoire si vous devez contacter la Centrale d'alarme Mutas depuis votre lieu de villégiature pour un problème de santé ou de rapatriement.

Le numéro d'appel unique à former, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, est le 0032.2/272.09.00

Renseignements auprès de votre conseiller mutualiste, au numéro gratuit 0800/10 9 8 7 ou sur le site [www.mc.be](http://www.mc.be)



Mutualité

# De nouveaux horaires à partir du premier juillet

Nous vous l'annonçons dans le dernier En Marche, début juillet une adaptation importante sera opérée dans les horaires de nos différentes permanences mutualistes, du service social et du service pension.

**Vous pouvez disposer, auprès de votre conseiller mutualiste** de l'horaire de votre agence habituelle sous format de carte de visite, facile à glisser dans votre portefeuille. Bien entendu, ceux-ci seront aussi adaptés dans la rubrique "points de contact" de notre site [www.mc.be](http://www.mc.be).

Nivelles

**Permanences mutualistes**

Lundi : 9h-16h30.  
Mardi : 9h-12h30.  
Mercredi : 9h-16h30.  
Vendredi : 9h-16h30.  
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

**Permanences sociales**

Lundi - mardi - mercredi : 9h-12h30 et 14h-15h30.  
Vendredi : 9h-12h30.

**Permanences pensions**

Les mardis de 14h à 16h30.  
Les vendredis de 9h à 11h30.

Braine l'Alleud

**Permanences mutualistes**

Mardi : 9h-12h30.  
Mercredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Vendredi : 9h-16h30.  
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

**Permanences sociales**

Lundi : 9h-12h30.

**Permanences pensions**

Le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 14h à 16h.

Tubize

**Permanences mutualistes**

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Mardi : 9h-12h30.  
Vendredi : 9h-16h30.  
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

**Permanences sociales**

Mardi : 9h-12h30.

**Permanences pensions**

Le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 14h à 15h30.

Waterloo

**Permanences mutualistes**

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Mardi : 9h-12h30.  
Mercredi : 9h-16h30.  
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

**Permanences sociales**

Vendredi : 9h-12h30.

Court-St-Etienne

**Permanences mutualistes**

Lundi : 9h-16h30.  
Mardi : 9h-12h30.



**Permanences sociales**

Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h.

**Permanences sociales**

Mercredi : 9h-12h30.

**Permanences pensions**

Le 2<sup>e</sup> mardi du mois à 9h à 10h.

Louvain-la-Neuve

**Permanences mutualistes**

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Mercredi : 9h-16h30.  
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

**Permanences sociales**

Mardi : 9h-12h30.

Jodoigne

**Permanences mutualistes**

Lundi : 9h-16h30.  
Mardi : 9h-12h30.  
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

**Permanences sociales**

Vendredi : 9h-12h30.

**Permanences Pensions**

Le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 9h à 10h30.

Perwez

**Permanences mutualistes**

Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.

**Permanences sociales**

Mercredi : 9h-12h30.

**Permanences pensions**

Le 3<sup>e</sup> lundi du mois de 11h à 12h.

Rixensart

**Permanences mutualistes**

Mardi : 9h-12h30.  
Mercredi : 9h-16h30.  
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

**Permanences sociales**

Lundi : 9h-12h30.

Wavre

**Permanences mutualistes**

Lundi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Mardi : 9h-12h30.  
Mercredi : 9h-16h30.  
Vendredi : 9h-12h30 et 13h30-16h30.  
Conseils sur rendez-vous les mardis de 13h30 à 18h et les samedis de 9h à 11h30.

**Permanences sociales**

Mardi : 9h-12h30.

**Permanences pensions**

Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 9h à 11h.  
Le 3<sup>e</sup> lundi du mois de 13h30 à 14h30.

Mutubus

Pas de changement, par contre, dans les horaires de passage de notre mutubus.

**Chastre**, parking de la gare, le lundi de 9h30 à 12h30.

**Walhain**, parking du centre sportif, le lundi de 13h30 à 16h30.

**Orp le Grand**, parking administration communale, le mardi de 10h à 12h.

**Hamme Mille**, parking derrière l'église, le mardi de 13h30 à 16h30

**Ittre**, le mercredi de 9h30 à 12h30.

**Braine-le-Château**, place du Marché, le mercredi de 13h30 à 16h30.

**Genval**, parking du Carrefour market, le jeudi de 9h30 à 12h30.

**Genappe**, rue de la Station, le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Bon à savoir

Notre centre d'appel adapte également ses horaires. Il est ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 (au lieu de 12h) et de 13h30 à 16h30 ainsi que le jeudi de 9h à 12h30.

ALTÉO

## Deux propositions de séjours : Nevers et l'Île de Ré

///

>> Séjour religieux à Nevers

Nichée au cœur de la Bourgogne, du Centre et de l'Auvergne, Nevers est la capitale de la Nièvre. C'est à Nevers, au couvent Saint-Gildard, que repose le corps de sainte Bernadette.

Née à Lourdes en 1844, Bernadette Soubirous a 14 ans lorsque la Sainte Vierge lui apparaît au Rocher de Massabielle. Le 7 juillet 1866, afin de réaliser son désir de vie religieuse, Bernadette arrive à Saint-Gildard chez les Sœurs de la Charité de Nevers. À sa mort en 1879, son corps est enseveli dans une chapelle du jardin. Retrouvé intact en 1909, il repose depuis 1925 à l'intérieur d'une chasse, dans la chapelle de Saint-Gildard. Au cœur de ce monde, prenons le temps d'un recul, d'une intériorisation, d'une réflexion sur l'essentiel et partons à Nevers pour un ressourcement spirituel à l'écoute de Bernadette.

Date : du 13 au 17 octobre

Hébergement : Couvent Saint-Gildard à Nevers

Transport : en car-élévateur, le départ et le retour se feront uniquement à Nivelles

Prix : 600 EUR ; membres MC : 450 EUR. Comprenant : la pension complète (boissons comprises), les repas à l'aller et au retour, les visites et excursions, l'encadrement et le pourboire du chauffeur.

>>Séjour réservé aux invalides et à leur famille à l'Île de ré

Fiancée de La Rochelle, Ré la Blanche est un joyau relié à la terre par un pont d'une architecture audacieuse. Ré chante une ode aux couleurs, avec ses maisons blanches aux volets verts sur fond de roses trémières. Marais salants et parcs à huîtres y côtoient vignes, prairies et bois. Située en Charente Maritime en face du département de la Vendée.

Date : du 23 au 30 août

Condition : séjour réservé aux membres MC avec le statut d'invalidé.

Hébergement : Centre de vacances Odesia, dans des petites maisons en brique comprenant deux chambres avec salle de bain individuelle, un salon, une terrasse avec meubles de jardin et parasol.

Infrastructure : bar, terrains de pétanque, basket, tennis et tennis de table, grand réfectoire, lavoir, salle privée pour le groupe.

Programme : visite en calèche de la ville de Saint-Martin-de-Ré et de son port, balade en bateau à proximité du Fort-Boyard dans l'océan atlantique, le tour de l'île avec un guide, visite du phare des Baleines et de l'aquarium de la Rochelle.

Transport : en car élévateur, le départ et le retour se feront à Nivelles.

Prix : membre MC invalide et conjoint : 595 EUR. ; prix non-membre MC et pensionnés : 695 EUR. (réductions pour les enfants) comprenant : le logement en pension complète (boissons comprises), l'encadrement, les excursions (entrées et guides), les repas du retour et le pourboire du chauffeur. Ce prix ne comprend pas le repas de midi au départ.

Renseignements complémentaires pour ces deux séjours :

Altéo au 067/89.36.80 (le matin entre 9h et 12h) • [sabine.bedoret@mc.be](mailto:sabine.bedoret@mc.be) • Sabine Bedoret, 54 boulevard des Archers à 1400 Nivelles (merci de coller une vignette de mutuelle).

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

## Vive l'été !

///

Vos enfants sont inscrits à un stage ou à une plaine de jeux cet été ?

La MC rembourse 35 euros par an et par enfant.

Profitez de cet avantage en complétant le formulaire que vous trouverez sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique avantages) ou en agence.

Renseignements auprès de votre conseiller mutualiste au 0800/10 9 8 7

Mutualité chrétienne Brabant Wallon

54 bd des Archers à 1400 Nivelles

Éditeur responsable : Frédéric Possemiers

Fax : 067/21.42.69

E-mail : [brabant.wallon@mc.be](mailto:brabant.wallon@mc.be) • [www.mc.be](http://www.mc.be)

**Tél. 067/89.36.36**

Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou auprès du 0800 10 9 8 7